# Agriculture et Méthanisation

***Rencontre François de Rugy en Deux Sèvres – 11/07/2019***

Rappelons que l'agriculture sera nécessairement acteur de la transition énergétique :

- par sa capacité à produire de la biomasse, en substitution des matériaux et des énergies fossiles (biocarburants, méthanisation, bois énergie)
- par sa capacité à stocker du carbone dans les sols, afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone.

Pourtant, la programmation pluriannuelle de l'énergie met l'agriculture à l'écart. La PPE présente deux problématiques majeures pour le monde agricole :

- Le déploiement du photovoltaïque au sol et le délaissement des toitures agricoles
- les objectifs en biogaz de diminution, avec une trajectoire attendue de forte baisse de tarifs, difficilement atteignable

**La baisse des tarifs de manière précipitée mettra en péril le développement de la méthanisation agricole, porteuse de co-bénéfices.**

Les ambitions revues à la baisse pour la filière méthanisation et les objectifs de baisse brutale des tarifs pour 2023 et 2028 ne permettent pas de garantir le développement d'un modèle vertueux de méthanisation agricole « à la ferme », intégré au territoire, valorisant les coproduits de l'exploitation et porté par les agriculteurs.

La méthanisation agricole est une opportunité pour les agriculteurs de diversifier leur revenu et d'engager des pratiques agro-écologiques, telles que

- l'introduction de cultures intermédiaires, ayant de multiples bénéfices agronomiques (piège à nitrates, protection des sols contre l'érosion, réduction des pressions de bio-agresseurs), sans effet négatif sur le taux de carbone dans les sols
- la réduction de l'utilisation d'engrais minéraux de synthèse, grâce au retour au sol du digestat de méthanisation ayant des propriétés agronomiques intéressantes

Cette méthanisation agricole génère des co-bénéfices environnementaux importants pour le territoire, en participant à la réduction des gaz à effet de serre du secteur agricole, en cohérence avec le volet agricole de la Stratégie Nationale Bas Carbone, et en valorisant les déchets organiques locaux dans un souci de préservation de la qualité des sols agricoles.

Nous rappelons que la valorisation agricole des déchets organiques est un service rendu à la société par l'agriculteur qui doit être reconnu. Nous sommes favorables au recyclage des matières organiques en agriculture, dans une logique d'économie circulaire, dans la mesure où trois critères socles de qualité sont réunis :

- l'intérêt agronomique de ces matières est avéré,
- les conditions d'innocuité sont garanties à l'utilisateur,
- les conditions de traçabilité et de transparence sont assurées.

Or la décision d'autoriser le mélange des boues en méthanisation va à l'encontre du principe de traçabilité pour assurer un retour au sol des boues de qualité.

- ⇨ **Nous demandons que la baisse de tarif annoncée sur la méthanisation soit accompagnée de manière plus progressive**

- ⇨ **Les Chambres d'agriculture seront pleinement investies pour quantifier les externalités positives de la méthanisation, à travers un projet porté par France Gaz Renouvelables d'ici les 18 prochains mois (dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière).**

- ⇨ **Nous demandons, comme pour l'ensemble des matières épandues en agriculture, que la traçabilité des matières et les garanties de qualité puissent être données aux utilisateurs agricoles.**